



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 045-214500720-20240402-12_2024-BF



CHANTEAU N° 12/2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 avril 2024

Le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 10

Présents : BOTELLO Christel, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, PERDOUX Marc, TAVARES MARQUES Charlène, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, DUMERY Ghislain

Membres excusés : PRONO Gilles procuration à BOTELLO Christel, DANTHU François procuration à RISSET Jean-Philippe

Secrétaire de séance : Vanina GAILLOT

Objet : approbation du compte financier unique (CFU) 2022 - commune

Le Maire rappelle qu'en avril 2023, la Commune de Chanteau s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ouverte pour les collectivités territoriales pour une durée maximale de 3 exercices.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de cette année, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au faveur de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer l'assemblée délibérante et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances publiques.

Le Conseil va donc délibérer pour la 2^{ème} fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal.

Les résultats, pour l'exercice 2023, sont présentés pour le budget (réels et ordres).

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 1 290 468 € en recettes et 1 427 696 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 187 596 € en recettes et 1 265 760 € en dépenses et dégagent un résultat négatif de - 78 164 €.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 102 872 € en recettes et 161 936 € en dépenses et dégagent un résultat négatif de - 19 100 €

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de clôture
Total	1 290 468,53 €	1 427 696,94 €	-118 128,43 €
Fonctionnement	1 187 596,06 €	1 265 760,37 €	-78 164,31 €
Investissement	102 872,47 €	161 936,57 €	-19 100,21 €

Résultat de clôture :

Montants en euros	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<u>I - BUDGET PRINCIPAL</u>				
investissement	-39 557,42		-59 064,10	-98 621,52
fonctionnement	+126 804,94	+40 823,42	-78 164,31	+7 817,21
Total	+87 247,52	+40 823,42	-137 228,41	-90 804,31

- **investissement :**

- dépense au compte 001 : - 98 621,52 €
- excédent de recette au compte 1068-chapitre 10 : 7 817,21 €

- **fonctionnement :**

- excédent de recette au compte 002 : 0 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Vu le Code des juridictions financières ;

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du 15 juin 2021 (27-2021) portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Chanteau ;

VU le Compte Financier Unique de la commune ;

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 045-214500720-20240402-12_2024-BF

Berser
Levraut

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune
- ✚ donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N'ayant pas pris part au vote : **1** (Mme Le Maire a quitté la séance).

En mairie le 15 avril 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Madame Le Maire,



Christel BOTELLO

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024



ID : 045-214500720-20240402-12_2024-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Chanteau, le 02/04/2024
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Chanteau, le 02/04/2024

Date de convocation : 27/03/2024

Les membres du Conseil Municipal,

Christel BOTELLO, Maire	
Gilles PRONO, 1er adjoint	
Julie VUOTTO-MOAN, 2ème adjointe	
Jean-Philippe RISSET, 3ème adjoint	
Charlène MARQUES TAVARES, 4ème adjointe	
Didier COROLLER	
Chantal ETIENNE	
François DANTHU	
Stéphanie COUTANCEAU DUCLOUX	
Marc PERDOUX	
Eliane BONNEAUD	
Vanina GAILLOT	
Ghislain DUMERY	

Commune de Chanteau - commune de Chanteau

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024



ID : 045-214500720-20240402-12_2024-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Camille COROLLER

Certifié exécutoire par le C.M., compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/24, et de la publication le 15/04/24

A Chanteau le 15/04/24

